

**Remise des prix du concours communal des maisons fleuries
et du Comité Départemental du Tourisme
Vendredi 26 novembre 2010 – 18h30
Salle des fêtes Denis Dussoubs**

Monsieur le Conseiller Général et président de la communauté de communes de Noblat,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à cette cérémonie de remise des prix de notre 5^{ème} campagne du concours communal des maisons fleuries, et permettez-moi de vous remercier d'être présents ce soir. Cette manifestation annuelle est un moment privilégié et convivial puisqu'elle nous permet de nous rencontrer, d'échanger ensemble sur nos actions communes en faveur de l'embellissement de notre ville, et de saluer les efforts de chacun d'entre vous dans ce domaine. Cette année, 24 miaulétois se sont inscrits au concours communal des maisons fleuries et 6 d'entre vous participent également à l'échelon départemental. De plus, cette année a vu la création d'un concours photo communal sur le thème « La Limousine, star de l'été » pour lequel 13 participants nous ont proposé des clichés plus originaux les uns que les autres.

Depuis 2005, la municipalité s'est engagée dans une politique de fleurissement et d'amélioration du cadre de vie de ses habitants, en

respect avec notre environnement. Nos efforts conjugués nous ont valu l'obtention du label « Ville fleurie – 1 fleur » en 2008 par le Comité Régional du Tourisme. Deux ans après, je suis heureuse de vous annoncer que notre créativité et notre rigueur permettent à Saint-Léonard de Noblat de recevoir sa deuxième fleur, récompensant le travail minutieux et assidu des agents des services espaces verts et propreté urbaine, des membres du comité fleurissement et de toutes les personnes qui participent, de près ou de loin, à l'embellissement de notre commune.

Fleurir, c'est embellir, enrichir et préserver notre environnement quotidien. L'embellissement floral de la ville est donc pensé au fil des quatre saisons, selon un thème annuel défini en comité fleurissement par les élus et les agents. Cependant, notre volonté d'améliorer votre cadre de vie est une réflexion globale que nous menons selon deux axes majeurs : un fleurissement en harmonie avec les caractéristiques minérales et patrimoniales de chaque site, et des actions en faveur de la préservation de notre environnement.

Unique secteur sauvegardé en Limousin, Saint-Léonard a la chance de posséder un bâti minéral riche et remarquable. Par conséquent, l'enrichissement et l'embellissement de notre ville passe par un savant équilibre végétal/minéral. Pour 2010, nos 24 points végétalisés et fleuris, que vous pouvez découvrir actuellement au travers du diaporama projeté, ont donc fait l'objet d'une étude approfondie et raisonnée en fonction

d'une période donnée. Notre souhaitons donner une identité à chaque place et rue fleuries. C'est pourquoi, nous tendons à créer une harmonie cohérente avec chaque lieu de fleurissement. Par exemple, place de la Collégiale, l'accent est mis sur le granit. Dans cette optique, une sensibilisation est engagée auprès de chaque commerçant en vue d'établir prochainement une « charte qualité ». Ce document nous permettra de travailler davantage en étroite collaboration avec les acteurs économiques de la ville. D'ores et déjà, ce partenariat nous a permis, cette année, d'aménager trois terrasses commerciales. Sachez que nous souhaitons vivement associer nos artisans locaux à la promotion de notre vitrine municipale. Pour cela, nous sommes amenés à les solliciter pour mettre en avant leurs savoir-faire : création d'étiquettes en porcelaine, de pots et des armoiries de la commune en terre cuite, sculpture et pots en fer, corbeilles en osier, sans oublier la participation d'une association locale pour la réalisation de coussins déposés sur la sculpture visible à la mairie complètent certains massifs. Avec la récente création de la commission locale du secteur sauvegardé, une charte relative au mobilier urbain va être mise en place, influant également sur le choix de nos contenants. En vous baladant, peut-être avez-vous pu découvrir, de curieux accessoires, ludiques et pédagogiques, complémentaires à notre fleurissement. La cabane du jardinier à la caserne des pompiers, vient compléter le jardin potager existant, nous rappelant les jardins ouvriers d'antan, et l'hôtel des insectes, à la mairie.

La préservation de notre environnement est valorisée par des actions en faveur du développement durable : gestion raisonnée de l'eau avec la plantation de vivaces, le paillage, l'arrosage programmé, installation de compteurs d'eau pour contrôler notre consommation, désherbage thermique et manuel. Toutes ces méthodes que nous adoptons s'articulent autour de la charte « zéro pesticides » que la commune a signé en avril dernier. Cet engagement nous permet à la fois de mener des actions en faveur de l'environnement et de soutenir la réinsertion professionnelle sur notre territoire, en partenariat avec le Relais Infos Services avec des opérations ponctuelles de désherbage manuel. Cette année, vous êtes nombreux à vous demander pourquoi les herbes dites mauvaises, étaient bien présentes, ici ou là, le long de certains caniveaux et trottoirs. Je tiens à vous apporter ce soir un élément de réponse. Les produits les plus efficaces, étant également les plus dangereux pour notre santé, sont aujourd'hui interdits d'usage pour les collectivités. Désormais, nous sommes contraints d'utiliser d'autres produits moins nocifs mais moins efficaces dans l'élimination des mauvaises herbes.

Préserver notre environnement, c'est aussi améliorer nos réseaux d'eau, d'assainissement en changeant progressivement certains tronçons devenus vétustes, et effacer nos réseaux secs. Nous profitons de ces interventions techniques pour réaliser, dans le centre ancien, de nouveaux aménagements de voie tant en surface que paysager, comme vous avez pu le constater rue Georges Périn. Prochainement, la rue Jean Jaurès

bénéficiera de ce nouvel habillage après la réfection de ses conduites d'eau et d'assainissement.

Toutes ces initiatives contribuent à donner à notre collectivité, l'image d'une ville soucieuse de son environnement, du bien-être de ses habitants et de ses touristes au cœur du verdoyant Pays Monts et Barrages et de la communauté de communes de Noblat.

Merci aux membres du Jury, à la boutique « Cé ma Fleur » pour la décoration de la salle, à Jean-Jacques Chevalier et à Viviane Fleurs pour leur contribution à notre concours photos.

Pour terminer, je souhaite adresser mes plus chaleureux remerciements aux 24 participants au concours communal des maisons fleuries. Une nouvelle fois, vous avez fait preuve d'une grande créativité et d'une implication sans faille. Votre travail a su susciter l'intérêt du jury départemental et des membres de notre comité fleurissement. Je ne peux que vous féliciter pour votre participation et votre présence à nos côtés pour faire de Saint-Léonard de Noblat une **ville à vivre** !

Je passe maintenant la parole à M. Leblois avec qui je procéderai à la remise des prix.